



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ D'ASSURANCE DE LA VILLE
DE VINCENNES - LOT 5 ASSURANCE
"DOMMAGES AUX OBJETS D'ART ET/OU
D'EXPOSITION", PASSE AVEC LE
GROUPEMENT CONJOINT SARRE ET
MOSELLE/HISCOX**

**DÉCISION N° AU-19-514
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4937 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 19/08/2019 ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 26/11/2019, attribuant le lot 5 Assurance « Dommages aux objets d'art et/ou d'exposition », au groupement conjoint SARRE ET MOSELLE/HISCOX, ayant présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché d'assurance pour la ville de Vincennes – Lot 5 Assurance « Dommages aux objets d'art et/ou d'exposition », avec la société SARRE ET MOSELLE sise 17 avenue Poincaré BP 80045, 57 401 SARREBOURG, représentée par Madame Stéphanie NOUVIER, souscriptrice mandataire pour le groupement conjoint SARRE ET MOSELLE / HISCOX ;

Le montant net de la cotisation annuelle provisionnelle irréductible s'élève à 197,71 €.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la
sécurité publique, des affaires juridiques et du
domaine,

Signé

Marc WALCH

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191219-lmc1H7025H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2019
Date de Publication : 19/12/2019